## **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Identificateur de produit

Nom du produit POUNCE 384 EC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000489

Nature chimique Insecticide

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme insecticide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017 1.10

Irritation occulaire Catégorie 2A

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 2 (Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 2 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Danger

H227 Liquide combustible. Déclarations sur les risques

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sys-

tème nerveux central).

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

## **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017 1.10

> P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### **Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Nature chimique Insecticide

#### Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
Solvent naphtha (petro-	Solvent naphtha	64742-95-6	
leum), light arom.	(petroleum),		>= 30 - < 60
	light arom.		
m-phenoxybenzyl 3-	Permethrin	52645-53-1	
(2,2-dichlorovinyl)-2,2-			38.4
dimethylcyclopropane-			30.4
carboxylate			

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017 1.10

En cas d'inhalation Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des

solvants aromatiques.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: : Oxydes de carbone

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

gereux Produits de combustion dangereux

Composés halogénés

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
 Utiliser un équipement de protection personnelle.
 Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Collecter le maximum du déversement avec un produit absor-

bant approprié.

Ramasser et mettre dans des contenants proprement étique-

tés.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.

## **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

sion Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ignition.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

## **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler l'aérosol.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : ambre

Odeur : type hydrocarbure

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.8 (25 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 79.4 - 82 °C

Méthode: vase clos

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé- : Donnée non disponible

## **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 8.89

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

#### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 789 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Évaluation : Provoque une légère irritation cutanée.

Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

#### Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux Évaluation : Irritant pour les yeux.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

#### Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la répara-

tion de l'ADN

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

#### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante

Espèce: Souris (mâle) Résultat: négatif

Type d'essai: Test létal récessif lié au sexe

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)

Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

#### **Produit:**

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

#### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million

Symptômes: Incidences sur la mère.

#### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Aucune incidence sur la mère.

Résultat: négatif

#### STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central).

#### **Produit:**

Organes cibles : Système nerveux central

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégo-

rie 2.

#### STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Produit:**

Organes cibles : Système nerveux central

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

#### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

NOAEC : 0.8 - 0.9 mg/l Voie d'application : Inhalation Atmosphère d'essai : vapeur

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 600 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

#### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Espèce : Rat

NOAEL : 270 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Aucun effet nocif.

Espèce : Rat NOAEL : 20 mg/kg

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Effets sur le foie

Espèce : Chien

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 13 weeks

Symptômes : Aucun effet nocif.

#### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

#### **Composants:**

#### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

#### **Autres informations**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants :

maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomisse-

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

ments.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peu-

vent donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6

mg/

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l

Durée d'exposition: 40 h

## **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017 1.10

Type d'essai: Inhibition de la croissance

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les mo-

dèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): 5.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Crustacés): 0.001 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 0.0125 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.9 µg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 0.3 µg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 0.039 µg/l Durée d'exposition: 21 d

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Biodégradabilité Concentration: 49.2 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 77.05 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Bioaccumulation Remarques: Ce produit peut s'accumuler dans les orga-

nismes.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Remarques: Donnée non disponible

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017 1.10

#### Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate:

Répartition entre les compar- : Remarques: immobile

timents environnementaux

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Vider les restes du contenu. Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Permethrin)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Permethrin)

9 Classe Ш Groupe d'emballage

Étiquettes Miscellaneous

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017 1.10

Instructions de conditionne-

964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

ment

OUi

**Code IMDG** 

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Permethrin)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

F-A, S-F EmS Code Polluant marin oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

: Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'embal-Remarques

lage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES** 

**NPRI Composants** Solvent naphtha (petroleum), light arom.

butan-1-ol

Oxirane, polymer with methyloxirane, mono(nonylphenyl)

ether

ethylene oxide methyloxirane

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** En conformité avec les inventaires

**TSCA** Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

**DSL** Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

#### **POUNCE 384 EC**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-

dimethylcyclopropanecarboxylate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : En conformité avec les inventaires

PICCS : En conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : En conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante: methyloxirane 75-56-9

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Or-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POUNCE 384 EC



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/09/2022 1.10 12/09/2022 50000489 Date de la première parution: 11/07/2017

ganisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

**FMC Corporation** 

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation
© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique